

Dossier thématique

## Démocratie - pas une évidence !



Image : Monika Rybníčková

### Informations de base

## **Table des matières**

- 1. Que signifie la démocratie ? ..... 3**
- 2. Qu'est-ce qui fait d'une démocratie une démocratie ? ..... 6**
- 3. Pourquoi la démocratie ne va-t-elle pas de soi ? ..... 9**
- 4. Comment la démocratie en Suisse peut-elle être pérennisée ?..... 12**



## 1. Que signifie la démocratie ?

En lisant le mot « démocratie », la majorité des gens pensent en général d'abord à une forme d'État et de gouvernement. C'est évident, car dans l'Antiquité grecque, « démocratie » désignait une forme de domination particulière. Cette notion vient du grec, « *demos* » désignant le peuple et « *kratos* », la puissance. Une définition très forte est issue de l'ancien président des États-Unis Abraham Lincoln (1863), qui définissait la démocratie comme « *Government of the people, by the people, for the people* ». En vertu de cette définition, la démocratie est une forme de gouvernement qui part du peuple, est aménagée par lui et est là pour lui.

« Le vote seul ne fait pas une démocratie »

Barack Obama (2009)

Plus on s'intéresse de près à la notion de « **démocratie** », plus une chose apparaît clairement : il n'existe ni définition uniforme ni théorie universellement reconnue à ce sujet. Rien d'étonnant ! La démocratie a été « réinventée » plus d'une fois au cours de l'histoire et revêt donc plusieurs formes. En Mésopotamie il y a plus de 4000 ans déjà, les assemblées de citoyennes et citoyens étaient déjà répandues. Plus tard, des formes similaires se sont développées sur le sous-continent indien. Si l'on décrit les **formes de gouvernements** démocratiques actuelles, on trouve surtout la distinction entre une démocratie directe et une démocratie représentative.

### Démocratie directe

Il n'existe aujourd'hui nulle part à l'échelle des États une démocratie purement directe. Dans une forme idéale, la population des votantes et votants dans son ensemble remplacerait le parlement et déciderait sans intermédiaire des lois et des modifications de la Constitution. Les plus proches de cette forme seraient les cantons de Glaris et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ainsi que les assemblées communales.



### Démocratie représentative

La plupart des États du monde ont une démocratie représentative. La population ayant le droit de vote élit des parlementaires qui la représentent dans le processus législatif. À l'intérieur de ces formes, il existe deux variantes essentielles – le système de gouvernement parlementaire et le système de gouvernement présidentiel.

Source de l'image : Landsgemeinde de Glaris par Marc Schlumpf

### **Système gouvernemental parlementaire**

Le gouvernement n'est pas directement élu par le peuple, mais est désigné par le Parlement. Il requiert la confiance de la majorité parlementaire et peut être révoqué en cas de vote de méfiance.

**Exemples:** Allemagne, Italie, Autriche

### **Système gouvernemental présidentiel**

Le Parlement ainsi que la présidente ou le président sont élus directement par le peuple. Tous deux sont responsables face au peuple. La durée de la présidence est limitée par la Constitution. Une révocation par le Parlement n'est pas possible – de même, le président ou la présidente ne peut pas dissoudre le Parlement.

**Exemple:** États-Unis

### **La démocratie est davantage qu'une forme de gouvernement**

Le siècle des Lumières a joué un rôle clé dans la conception européenne et anglo-saxonne actuelle de la démocratie. Elles ont placé au centre l'individu et la raison. Des philosophes comme Emmanuel Kant, John Locke, Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau ont développé à cette époque des idées que nous associons aujourd'hui encore étroitement à la démocratie : la liberté, les droits individuels, la séparation des pouvoirs et la conviction fondamentale que tous les êtres humains sont égaux entre eux. Ces idées ont évolué vers des institutions, des processus ainsi que des principes et valeurs vécus qui influencent considérablement le vivre ensemble dans tous les domaines.

### **La démocratie semi-directe de la Suisse**

Le système politique suisse se caractérise par l'interaction entre **démocratie directe** et **démocratie représentative**. Avec l'introduction du **référendum** (1874) et de l'**initiative populaire** (1891), les citoyennes et les citoyens ont (à ce moment-là, uniquement les citoyens) des droits de codécision directe au niveau national. Aujourd'hui, c'est en Suisse que le nombre de votations populaires est le plus élevé dans le monde.

**Le fédéralisme** est par ailleurs au cœur de la conception suisse de la démocratie. Les structures fédéralistes ont en outre pour effet que le pouvoir de l'État n'est pas lié à un service central. Dans des situations exceptionnelles, cette répartition du pouvoir peut être limitée, à savoir quand le Conseil fédéral fait appel au **droit d'exception**.

Le Parlement se compose de deux chambres : le **Conseil national** et le **Conseil des États**. Tandis que le Conseil national représente la **population**, le Conseil des États représente les intérêts des **cantons**. Le gouvernement, le **Conseil fédéral**, ne se compose pas, contrairement à beaucoup d'autres pays, d'un parti du gouvernement vainqueur aux élections ou d'une coalition gouvernementale. Au lieu de cela, c'est la « **formule magique** » qui est en vigueur depuis des décennies : les sept sièges du Conseil fédéral sont attribués proportionnellement à la force des partis. Le but est d'éviter un changement politique extrême et de garantir la stabilité. Il faut dire toutefois que cette formule est en partie contestée, surtout quand la composition du Conseil fédéral n'est pas le reflet des rapports de force actuels au gouvernement.

Le Conseil fédéral lui-même fonctionne selon le **principe de collégialité** : les décisions sont prises ensemble et la **présidence** change chaque année. Cette fonction est surtout associée à des tâches représentatives, mais n'apporte pas davantage de pouvoir (« primus inter pares »).

La combinaison de ces éléments institutionnels fait de la Suisse, en comparaison internationale, le prototype d'une **démocratie de consensus**. Cela veut dire que la politique, dans son ensemble, est fortement orientée sur la négociation et le compromis. Ceci est contraire aux **démocraties majoritaires** dans lesquelles le pouvoir politique est plus souvent lié au niveau central (p. ex. Royaume-Uni).

## Sources

---

Bundeszentrale für politische Bildung (s.a.). Das junge Politik-Lexikon. [www.bpb.de](http://www.bpb.de). Consulté le 11.08.2025.

Bundeszentrale für politische Bildung (s.a.). Das Politiklexikon. Parlamentarisches Regierungssystem. [www.bpb.de](http://www.bpb.de). Consulté le 11.08.2025.

Bundeszentrale für politische Bildung (s.a.): Das Politiklexikon. Présidentielles Regierungssystem. [www.bpb.de](http://www.bpb.de). Consulté le 11.08.2025.

Bundeszentrale für politische Bildung (s.a.). Das Politiklexikon. Représentaive Demokratie. [www.bpb.de](http://www.bpb.de). Consulté le 11.08.2025.

Demokratiezentrums Wien (2025). Demokratiemodelle. [www.demokratiezentrums.org](http://www.demokratiezentrums.org). Consulté le 11.08.2025.

Département fédéral des affaires étrangères (2025). Lignes directrices sur la démocratie 2025-2028. [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch). Consulté le 11.08.2025.

Département fédéral des affaires étrangères (2024). Système politique. [www.aboutswitzerland.eda.admin.ch](http://www.aboutswitzerland.eda.admin.ch). Consulté le 11.08.2025.

Département fédéral des affaires étrangères (2023). Démocratie directe. [www.aboutswitzerland.eda.admin.ch](http://www.aboutswitzerland.eda.admin.ch). Consulté le 11.08.2025.

Swissinfo (s.a.). Le système politique suisse. [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch). Consulté le 11.08.2025.

## 2. Qu'est-ce qui fait d'une démocratie une démocratie ?

La plupart d'entre nous associe sans doute la démocratie à des notions comme liberté, égalité, répartition du pouvoir ou participation. Dans une classe, d'autres notions viendraient peut-être s'ajouter car chacune et chacun a une image personnelle colorée de ce qui fait une démocratie et des valeurs et principes démocratiques dont on aimeraît s'inspirer pour vivre.

Dans la communauté scientifique non plus, il n'y a pas d'unanimité quant à la manière dont on pourrait définir une démocratie. Il existe malgré tout des institutions, des processus, des valeurs et des principes définis que l'on cite presque toujours quand il est question de démocratie. D'après les « Lignes directrices sur la démocratie 2025–2028 » de la Confédération, en font partie par exemple des élections transparentes, crédibles et libres, la liberté d'expression, la protection des minorités, une justice accessible à toutes et tous et des tribunaux indépendants (État de droit), la séparation du pouvoir de l'État entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire (répartition du pouvoir) et leur contrôle réciproque. Un autre élément central est la participation : les démocraties donnent la possibilité aux citoyennes et citoyens de jouer un rôle actif dans la construction de leur avenir sur le plan politique.

Comme le montrait déjà le chapitre précédent, il existe différents types de démocratie, l'une n'étant pas clairement meilleure qu'une autre mais chacune ayant des avantages spécifiques. Une démocratie (semi-) directe a par exemple des points forts dans le fait qu'elle intègre directement les citoyennes et citoyens. En revanche, les élections perdent de leur importance –contrairement aux démocraties parlementaires dans lesquelles les citoyennes et les citoyens peuvent destituer les gouvernements aux votations s'ils et elles ne sont pas d'accord avec leur politique.

Selon les sources, d'autres principes fondamentaux de la démocratie sont également cités et font l'objet de discussions :

- **Égalité**

Dans une démocratie, tous les citoyens et citoyennes doivent être traité.e.s de manière égale, quelles que soient leurs origines, leur religion, leur genre ou leur orientation sexuelle. Cela signifie qu'ils et elles sont égaux devant la loi – qu'il s'agisse de haut.e.s responsables d'État ou de policières et policiers. Toutes et tous ont les mêmes droits et devoirs.

- **Obligation de rendre des comptes**

Les politiciennes et politiciens sont élu.e.s par le peuple dans une démocratie représentative et doivent rendre des comptes au peuple. Cela signifie qu'ils et elles doivent agir comme l'entendent les citoyennes et citoyens et qu'ils et elles ne doivent pas abuser de leur pouvoir.

- **Tolérance et acceptation politique**

Même si la démocratie consiste par essence au pouvoir de la majorité, la minorité ne doit pas être oubliée. Elle doit être entendue et respectée car les démocraties vivent d'ouverture et d'opinions diverses. Les échecs électoraux ne doivent pas réduire l'engagement à s'impliquer politiquement. Dans un système de gouvernement présidentiel, la transmission pacifique du pouvoir après une élection fait en outre partie du processus démocratique.

- **Solidarité**

Le principe de solidarité est inscrit depuis 1848 dans la Constitution helvétique et s'appuie surtout sur une aide réciproque. Le soutien solidaire peut être organisé dans la société civile, par

exemple par des organisations d'entraide, ou par l'État, notamment par le biais d'assurances sociales comme l'AVS ou l'aide sociale.

- **Intégrer la durabilité**

Face aux urgences écologiques, on discute de plus en plus de ne pas voir la démocratie sous un angle social uniquement mais également écologique. Ainsi, des voix demandent « de démocratiser les rapports sociaux à la nature » (Beil, 2019). La Constitution de la Colombie fournit par exemple un élan dans ce sens : le tribunal constitutionnel colombien a attribué le statut de sujet de droit au Rio Atrato, l'un des premiers fleuves dans le monde à l'obtenir (cf. [dossier thématique « Façonner le vivre-ensemble », chapitre 2](#)). Actuellement les tendances autoritaires croissantes laissent peu d'espoir quant à la possibilité d'approfondir le concept de démocratie afin d'y intégrer davantage les questions écologiques. « Il ne devrait pas s'ensuivre une résignation mais plutôt un travail de coalition renforcé incluant tous les acteurs et actrices et les groupes de la société qui luttent pour une vie digne pour toutes et tous » (Beil, 2019).

### Médias indépendants

« Les médias sont très importants pour une démocratie qui fonctionne, précisément en Suisse avec son système de démocratie directe où nous votons sur des objets factuels. »

Daniel Vogler (2025)

Pour qu'une démocratie fonctionne, tous les citoyens et citoyennes doivent être bien informé.e.s. Ce n'est qu'ainsi qu'ils et elles peuvent se forger une opinion personnelle et fondée sur des thèmes politiques et développer des visions sur la manière dont ils et elles souhaitent bâtir l'avenir. Les médias peuvent fournir ces informations importantes. Ils offrent en outre aux politiciennes et politiciens, aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, aux entreprises et à d'autres groupes une plateforme pour exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue en public.

inscrits dans l'agenda politique.

Les médias prennent alors dans les milieux politiques un rôle pertinent et contribuent au fonctionnement d'une démocratie. C'est pourquoi on les appelle également le « **quatrième pouvoir** » à côté du parlement (législatif), du gouvernement (exécutif) et des tribunaux (judiciaire).

Un journalisme indépendant de qualité remplit en outre une fonction de contrôle importante face aux institutions d'une démocratie. Bien que le journalisme suisse soit globalement bien, voire très bien noté, **Daniel Vogler**, responsable de la recherche au Centre de recherche sur le public et la société (fög), met en garde contre **deux défis** :

- En Suisse, le paysage médiatique est menacé par de nouvelles **mesures d'économie**, ce qui risque d'affaiblir en particulier le journalisme local. Des décisions qui touchent directement la population (p. ex. impôts ou construction d'une école) sont prises au niveau communal et cantonal. C'est pourquoi des médias indépendants sont indispensables au niveau local. Les mesures d'économie peuvent entraîner en outre une concentration des médias – donc moins de diversité et davantage de pouvoir chez un petit nombre de fournisseurs. Cela peut mettre en danger la formation de l'opinion et donc la démocratie.

- Un autre défi pour les médias est la **population elle-même** : d'après Vogler, 48% des adultes en Suisse ne s'occupent guère de l'actualité (« indigence médiatique »). Ceci est dangereux pour la démocratie, car ces personnes participent plus rarement à des élections et à des votations et ont moins confiance dans les institutions politiques. En outre, les adolescent.e.s et les jeunes adultes obtiennent souvent leurs informations via des opinions subjectives exprimées sur les réseaux sociaux, ce qui augmente le potentiel de « Fake News ».

Il est difficile d'expliquer scientifiquement pourquoi la consommation d'informations a tellement diminué. On pourrait toutefois supposer que les informations médiatiques sont souvent perçues comme négatives ou qu'elles sont supplantées par des offres plus attrayantes telles que le streaming ou les jeux vidéo.

Bien que certains points centraux d'une démocratie aient été décrits ici, cette liste n'est ni exhaustive ni universelle. Il apparaît clairement toutefois que la démocratie ne va pas de soi, un coup d'œil sur les siècles passés le montre.

## Sources

---

Banz, E. (2025). Das System braucht eine gut informierte Bevölkerung. In *moneta* (2025/2), p. 10-11.

Beil, C. (2019). Sozial-ökologische Demokratie? Die doppelte Herausforderung von Demokratie und Ökologie in der Transformation. [www.momentum-kongress.org](http://www.momentum-kongress.org). Consulté le 21.08.2025.

Day, J. (2022). Demokratie und Gerechtigkeit. 14 Grundprinzipen der Demokratie. [www.liberties.eu](http://www.liberties.eu). Consulté le 12.08.2025.

Département fédéral des affaires étrangères (2025). Lignes directrices sur la démocratie 2025-2028. [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch). Consulté le 11.08.2025.

Office fédéral des assurances sociales (2017). Mutualité, subsidiarité et solidarité. [www.histoiredelasecuritesociale.ch](http://www.histoiredelasecuritesociale.ch). Consulté le 12.08.2025.

### 3. Pourquoi la démocratie ne va-t-elle pas de soi ?

La démocratie a toujours connu des phases de consolidation mais aussi des réactions contraires de forces antidémocratiques. Un regard sur les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles le montre clairement.

Au 19<sup>e</sup> siècle aux États-Unis et en Europe occidentale et jusqu'aux années 1920, la démocratie s'est affermie d'une part au niveau qualitatif et d'autre part, le nombre de démocraties a fortement augmenté. En 1910, il existait dans le monde six démocraties. Après la Première Guerre mondiale, leur nombre s'est élevé à 31 – principalement en Europe en raison de la création de nouveaux États issus de la chute de l'empire austro-hongrois, de l'empire allemand et de l'empire des tsars. Mais outre-mer aussi, des changements de régimes ont eu lieu, par exemple au Japon, en Argentine, au Chili, en Colombie, en Uruguay ainsi que les États de l'ancien empire britannique devenus indépendants. S'en est suivi un mouvement d'opposition autocratique qui a débuté en 1922 avec la marche sur Rome de Benito Mussolini et s'est poursuivi pendant la Deuxième Guerre mondiale. Durant cette période autoritaire, seules la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Suède, l'Islande, la Finlande et la Suisse sont restées démocratiques en Europe.

- La fin de la Deuxième Guerre mondiale marqua le début d'une nouvelle vague de démocratisation. L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et le Japon ont été occupés par les puissances alliées victorieuses. Leurs démocraties ont été introduites et surveillées surtout par les États-Unis. D'autres pays remirent leurs démocraties sur pied ou les introduisirent pour la première fois. Mais les succès de cette vague n'ont été que de courte durée, seules 17 des 31 démocraties ne subirent aucun recul.
- À partir du milieu des années 1970 commença une autre vague de démocratisation (1974-1991). L'Espagne et le Portugal se libérèrent des régimes autoritaires de la période de l'entre-deux-guerres et la Grèce mit fin à sa dictature militaire. Cette vague atteignit son point culminant après la chute de l'Union soviétique et s'arrête au milieu des années 1990. Jusqu'en 2004, une faible majorité de 51% de la population mondiale vivait dans une démocratie.

#### Où en sommes-nous aujourd'hui ?

En lisant des portails d'information ou des journaux, il n'est pas rare aujourd'hui de tomber sur des gros titres comme « Démocratie sous pression », « Les partis populistes gagnent du terrain » ou « Montée des autocrates ». Ces gros titres sont-ils simplement un spectre qui nous semble d'autant plus menaçant que nous en lisons davantage ? Ou s'agit-il réellement d'un changement mondial qu'il faut prendre au sérieux ?

L'une des plus anciennes organisations qui examine l'état de la liberté et de la démocratie est une organisation non gouvernementale nommée « Freedom House ». Elle s'engage depuis 1941 pour la liberté et la démocratie. Selon son dernier [rapport](#) (disponible uniquement en anglais) publié en 2025, la liberté mondiale a continuellement baissé au cours des 19 dernières années.

L'Institut « Varieties of Democracy » (V-Dem) de l'université de Göteborg fournit des résultats analogues. Dans son [rapport](#) (disponible uniquement en anglais), il est écrit qu'en 2024, pour la première fois depuis plus de 20 ans, il y a dans le monde plus d'États autoritaires (91) que démocratiques (88).

La situation est encore plus évidente si l'on considère la population mondiale totale : 72% de celle-ci vit sous des régimes autoritaires contre seulement 28% dans des démocraties. Cela signifie qu'avec près

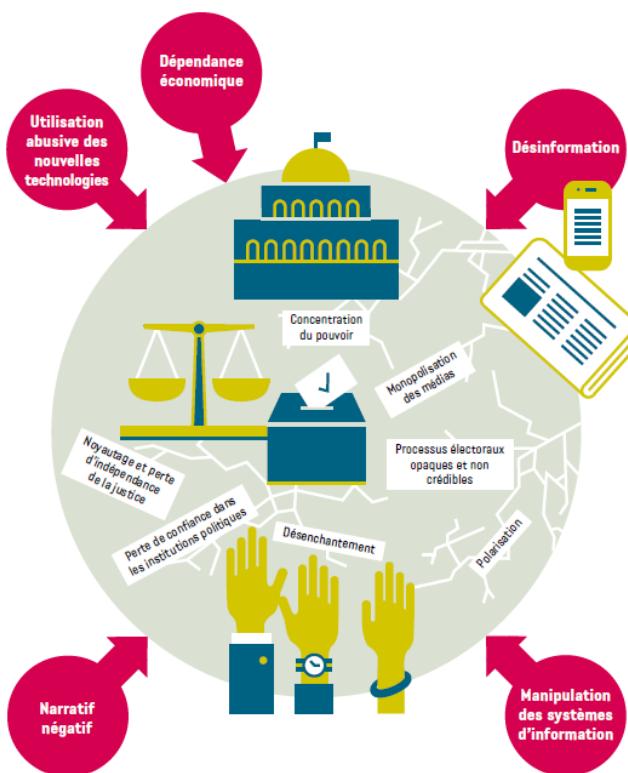
de 6 milliards d'habitant.e.s, le nombre de personnes vivant dans une autocratie n'a jamais été aussi élevé.

L'une des plus anciennes organisations qui examine l'état de la liberté et de la démocratie est une organisation non gouvernementale nommée « Freedom House ». Elle s'engage depuis 1941 pour la liberté et la démocratie. Selon son dernier rapport (disponible uniquement en anglais) publié en 2025, la liberté mondiale a continuellement baissé au cours des 19 dernières années.

L'Institut « Varieties of Democracy » (V-Dem) de l'université de Göteborg fournit des résultats analogues. Dans son rapport (disponible uniquement en anglais), il est écrit qu'en 2024, pour la première fois depuis plus de 20 ans, il y a dans le monde plus d'États autocratiques (91) que démocratiques (88).

La situation est encore plus évidente si l'on considère la population mondiale totale : 72% de celle-ci vit sous des régimes autocratiques contre seulement 28% dans des démocraties. Cela signifie qu'avec près de 6 milliards d'habitant.e.s, le nombre de personnes vivant dans une autocratie n'a jamais été aussi élevé.

« Oui, la démocratie est exigeante. Mais elle en vaut la peine.  
Aujourd'hui elle est le fondement de la liberté de l'égalité et de la résistance. »  
Ignazio Cassis (2025)



Source de l'image : les démocraties sont sous pression, tant de l'intérieur que de l'extérieur (DFAE, 2025)

Ce sont précisément les pays très peuplés et économiquement importants qui font avancer la vague mondiale d'autocratisation. Ils n'influencent pas seulement leurs pays voisins mais également des organisations internationales et le commerce mondial. Malgré cette tendance, le professeur de Harvard et spécialiste de la démocratie Steven Levitsky souligne : « L'autoritarisme peut toujours changer » (Glatthard, 2025). À cet effet, il faut une société civile forte capable de défendre les acquis démocratiques et d'élire des politiciennes et des politiciens qui protègent la démocratie ou qui demandent à d'autres femmes et hommes politiques de rendre des comptes lorsqu'ils ou elles ne la protègent plus.

Inversement, les démocraties se trouvent sous pression surtout quand des parts essentielles et croissantes de la population doutent que les gouvernements démocratiques puissent maîtriser avec succès de grands défis – comme la migration ou le changement climatique. Un tel environnement offre un terrain propice à des partis et des gouvernements

autocratiques ou antilibéraux, afin de gagner des élections et de démanteler progressivement des structures démocratiques. La démocratie et la confiance dans les gouvernements vont ainsi de pair, de même que le recul de la démocratie et la perte de confiance dans les institutions étatiques (DFAE, 2025). Ce regard historique et l'analyse des tendances actuelles le montre : la démocratie n'est pas un processus clos ni une évidence mais un « instantané d'un processus évolutif permanent » (DFAE, 2025). Celui-ci est marqué par des négociations de la société sur ce qu'est la démocratie et ce qu'elle devrait être.

Le chapitre suivant se consacre à de tels processus de négociation, dans le but de fournir des impulsions sur la manière dont la démocratie en Suisse pourrait être renforcée pour l'avenir.

## Sources

---

Département fédéral des affaires étrangères (2025). Lignes directrices sur la démocratie 2025-2028. [www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch). Consulté le 11.08.2025.

Freedom House (2025). Freedom in the world 2025. The Uphill Battle to Safeguard Rights. [www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org). Consulté le 11.08.2025.

Glatthard, J. (2025). Demokratie unter Druck. Die Demokratie in den USA steht unter Beschuss – das ist Teil eines weltweiten Trends. [www.srf.ch](http://www.srf.ch). Consulté le 11.08.2025.

Hamilton-Irvine, B. (2025). Der Aufstieg der Autokraten im demokratischen Mantel. [www.republik.ch](http://www.republik.ch). Consulté le 11.08.2025.

Pleins, H. (2015). Demokratische Transformationen im Europa des 20. Jahrhunderts. [www.forschungsstelle.uni-bremen.de](http://www.forschungsstelle.uni-bremen.de). Consulté le 04.08.2025.

Schmitt, K. (2022). Demokratisierung. [www.herder.de](http://www.herder.de). Consulté le 11.08.2025.

V-DEM Institute (2025). Democracy Report 2025. 25 Years of Autocratization – Democracy Trumped? [www.v-dem.net](http://www.v-dem.net). Consulté le 11.08.2025.

## 4. Comment la démocratie en Suisse peut-elle être pérennisée ?

Le système politique suisse continue d'être considéré comme un modèle de réussite par une grande part de la population. Selon le sondage « Comment va la Suisse ? » (« Wie geht's Schweiz ? », 2024, disponible uniquement en allemand) les éléments de démocratie directe et le rôle de contrôle joué par les médias sont particulièrement appréciés. À l'échelon international aussi, la Suisse est souvent citée en exemple pour sa démocratie directe. Dans les faits, la démocratie suisse a évolué pas à pas depuis la Constitution de 1848, et cela, sans bouleversements violents. Dans un monde où de nombreuses démocraties sont à nouveau sous pression après des décennies d'ascension, le modèle suisse paraît offrir une perspective stable.

Cependant, comme le souligne le politologue suisse Adrian Vatter, la Suisse n'est pas complètement à l'abri contre les développements qui pourraient mettre en danger les bases démocratiques de notre société. Il est donc temps de se demander comment pérenniser la démocratie en Suisse.

### Débattre dans l'enseignement – Encourager les opinions

Dans ce qui suit, nous esquissons quatre champs de réformes qui peuvent faire l'objet de discussions et de débats en classe (cycle 3, secondaire II). Les élèves et les personnes en formation cherchent des arguments pour et contre et forgent ainsi leur propre opinion qu'ils et elles peuvent exprimer dans le cadre d'une votation.

#### 1) Participation politique

Pour qu'une démocratie reste forte et fonctionnelle, la participation de la population à la vie politique est nécessaire. Selon l'Office fédéral de la statistique, la tendance à la baisse de la participation aux votations populaires du siècle dernier ne s'est pas poursuivie. Au contraire : la participation moyenne des personnes votantes a même un peu augmenté au 21<sup>e</sup> siècle et se situe actuellement près de 46% (OFS, 2024). Malgré cette tendance, moins de la moitié des votantes et votants fait jouer ses droits aux élections et aux votations, ce qui soulève la question suivante : quel taux de participation faut-il pour une démocratie forte et inversement, une participation faible aux urnes est-elle le signe d'une mauvaise démocratie ?

Le comédien et politologue Michael Elsner se confronte à cette question par une énigme mathématique saisissante :

#### Un septième décide pour tout le pays – est-ce démocratique ?

« Près de neuf millions de personnes vivent en Suisse. Parmi elles, 5.6 millions ont le droit de vote. Si 45 % de celles-ci vont aux urnes (participation moyenne aux votations), il reste encore 2.6 millions de votantes et votants qui décident d'un objet. Pour accepter ou rejeter l'objet soumis au vote, il suffit du vote de 1.3 million de personnes. Ces personnes constituent ce que l'on appelle la majorité. Nous vivons dans un système dans lequel 14% décident pour nous toutes et tous. C'est-à-dire un septième », explique Elsner (Gmünder, 2025).

La politologue Isabelle Stadelmann-Steffen juge les choses ainsi : « Nous savons par la recherche que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui ne votent pas » (Spörri, 2024). Cela signifie aussi que pour une période donnée de quelques années, la grande majorité des votantes et votants participe au moins une fois à une votation ou une élection. De plus, il y a, selon Stadelmann-Steffen, des raisons systémiques qui expliquent pourquoi la participation aux urnes en Suisse est plutôt basse. L'une est la

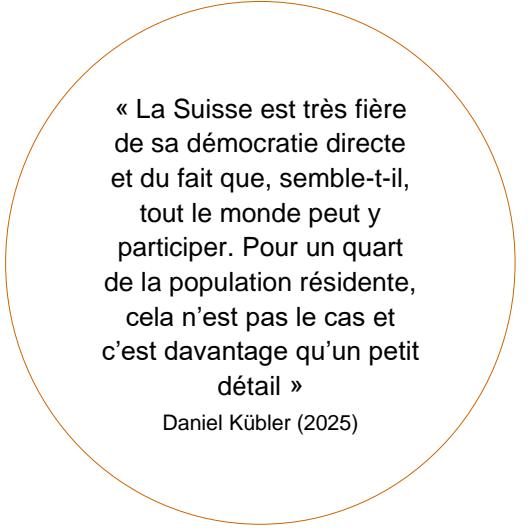
démocratie directe. Les élections ont moins d'impacts, raison pour laquelle la participation est encore plus basse. Deuxièmement, il existe énormément de possibilités de participation, on peut donc très bien comprendre pourquoi beaucoup de personnes ne se rendent pas chaque fois aux urnes. Troisièmement, la haute confiance politique peut être en Suisse une raison qui explique pourquoi certain.e.s ne voient pas de raison d'aller voter.

Pourtant des questions concernant la participation politique et qui a le droit de participer accompagnent la démocratie suisse depuis ses débuts.

Quand la Suisse moderne est née, seuls les hommes suisses de plus de 20 ans avaient le droit d'écrire et de voter. Effectivement, n'avait le « droit de vote » qu'à peu près un quart de la population – au début, la Suisse était tout au plus une « démocratie d'un quart » (Kuenzi & Glatthard, 2020). Les femmes, les indigents, les banqueroutiers, les endettés, les criminels, les assistés d'office, les malades mentaux, les faibles d'esprit et les débauchés – ces désignations sont empruntées au langage officiel de cette époque – étaient systématiquement exclu.e.s.

Une étape fondamentale est l'introduction du suffrage féminin en 1971, une décision attendue depuis longtemps, la Suisse étant l'un des derniers pays européens à l'avoir adopté.

Mais le processus participatif n'est pas clos. Ainsi, par exemple, le mouvement citoyen « Action Quatre Quarts » demande avec son initiative pour la démocratie que toutes les personnes vivant en Suisse depuis cinq ans puissent obtenir le droit à la naturalisation afin de pouvoir contribuer aux votations politiques aussi au niveau fédéral. L'intégration des jeunes dans le système politique reste un sujet d'actualité : un abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans a été discuté à plusieurs reprises, mais rejeté au niveau national au printemps 2024. Le canton de Glaris reste donc pour l'instant le seul canton où l'âge du droit de vote est fixé à 16 ans.



« La Suisse est très fière de sa démocratie directe et du fait que, semble-t-il, tout le monde peut y participer. Pour un quart de la population résidente, cela n'est pas le cas et c'est davantage qu'un petit détail »

Daniel Kübler (2025)

### Débattez en classe et votez !

Faut-il prendre des mesures (p. ex. le droit de vote à 16 ans ou le droit de vote des personnes non titulaires du passeport suisse), afin de garantir une participation politique à large échelle ?

Oui

Non

## 2) Démocratie et numérisation

La transformation numérique ne s'arrête pas non plus aux portes de la démocratie. Elle facilite la participation à la vie publique, crée de nouvelles possibilités de débat public et influence le processus politique de formation d'une opinion politique. La société et la politique ne sont pas seulement des bénéficiaires de cette évolution mais sont également influencées par celle-ci.

## Réseaux sociaux et formation de l'opinion

Actuellement, les réseaux sociaux jouent encore un rôle plutôt faible pour la formation de l'opinion politique en Suisse. Les médias classiques comme la télévision, la radio et les journaux continuent d'être les principales sources d'information. En outre, on sait par les sciences politiques que les informations politiques – peu importe le canal de transmission – n'influencent jamais directement la formation de l'opinion. Elles sont plutôt filtrées par l'attitude personnelle et les connaissances préalables. Malgré tout, les réseaux sociaux sont une source d'information importante et un point de référence pour beaucoup de personnes. Il est d'autant plus important de savoir qu'ils ne constituent pas des sources d'information transparentes, équilibrées ou vérifiées. Les données concernant les utilisateurs et utilisatrices peuvent être exploitées commercialement, des contenus sélectionnés par des algorithmes faussent la perspective et des phénomènes comme les Fake News ou les théories du complot se propagent particulièrement facilement ici. Ce qui est en outre problématique, c'est l'influence croissante de quelques gérants de plateformes qui ne peuvent être que difficilement contrôlés par les autorités de régulation.

## Participation numérique

De nouveaux outils numériques tels que E-Collection (récolte électronique de signatures) donnent des possibilités faciles d'accès à la participation politique. Dans le même temps, il faut veiller à ce que le système politique ne soit pas surchargé par une avalanche de référendums. Par ces nouveaux instruments numériques, on espère notamment inciter plus fortement la jeune population à la participation politique. De premiers résultats montrent en effet que les plateformes de participation comme engage.ch peuvent effectivement mobiliser beaucoup de jeunes. Cependant, les jeunes interrogés le disent eux-mêmes : la participation numérique est un complément sensé mais ne remplace pas la participation politique traditionnelle (D'Anna-Huber, 2021).

### Débattez en classe et votez ensuite !

Le E-Vote devrait-il être introduit en Suisse afin d'attirer aux urnes également les jeunes citoyennes et citoyens ?

Oui

Non

## 3) Éducation à la citoyenneté

Fait déconcertant : selon le baromètre des générations 2025, 88% des moins de 35 ans auraient le sentiment de n'avoir que peu d'influence dans la politique ou la société. Une image tout aussi sombre est esquissée par le Monitoring de la jeunesse et de la politique : les jeunes connaissent certes les avantages de la démocratie et la considèrent comme le meilleur fondement pour une vie équitable, juste et sûre. Cependant, beaucoup n'ont pas d'opinion claire sur la démocratie et une minorité non négligeable est même critique à son égard.

Les spécialistes sont unanimes : pour que les jeunes s'intéressent à la politique et apprennent à avoir un rôle actif, il faut de toute urgence davantage d'« éducation à la citoyenneté ». Mais quelle est la forme qui convient ? Beaucoup de jeunes estiment l'utilité de l'éducation civique comme faible. En outre, beaucoup se sentent moins bien préparé.e.s aux votations et aux élections que les générations précédentes.

L'« éducation à la citoyenneté » doit donc être plus qu'une éducation civique classique. Elle devrait rendre les enfants et les jeunes compétent.e.s et les motiver à participer activement à la politique et à la société. Pour cela il faut donc acquérir des compétences telles que la capacité à se forger sa propre opinion et à accepter celle des autres, à écouter activement, à faire preuve d'empathie ou à être prêt.e à faire des

compromis. De telles compétences se développent mieux quand la politique est rendue tangible. Cela a le plus de chances de réussir si la participation à l'école est vécue activement par exemple par un conseil de classe (cf. Dossier thématique « Vivre la participation ! ») ou lorsque des offres pédagogiques d'intervenant.e.s externes sont utilisées pour rendre la démocratie tangible et la politique accessible. Il est tout aussi important de choisir des thèmes qui interpellent directement les jeunes mais qui sont plutôt en marge de l'agenda politique : le racisme, la discrimination, le changement climatique ou la santé psychique.

#### Débattez en classe et votez !

Faut-il donner davantage de poids à l'« éducation à la citoyenneté » dans les écoles ?

Oui

Non

#### 4) Réforme du système de milice

Le système de milice est un principe d'origine historique, typiquement suisse. Il repose sur l'idée que les citoyennes et les citoyens devraient exercer des fonctions publiques, par exemple au service du feu et de protection des incendies, en tant que juges non professionnel.le.s, en tant que membres de commission scolaire ou parlementaire, et devraient utiliser pour ce faire leurs expériences et leurs compétences. La plupart de ces fonctions ne sont que faiblement rémunérées, l'idée étant que les personnes qui assument des responsabilités par conviction en plus de leur profession puissent prendre des décisions de manière plus indépendante. En même temps, le système de milice devrait empêcher que le fossé devienne trop grand entre la population et la politique.

Ce système de milice est de plus en plus sous pression. Les petites communes en particulier ont du mal à trouver suffisamment de personnes prêtes à assumer des fonctions politiques. Il s'ajoute à cela que ces tâches ne peuvent souvent être effectuées que par des personnes qui disposent de suffisamment de temps et de ressources financières. Ceci soulève aussi des questions liées à la répartition des sexes : les fonctions locales exigent souvent des séances le soir, tandis que le travail de prise en charge des enfants, des soins aux proches et le travail domestique continuent d'être assumés principalement par les femmes. C'est pourquoi on discute pour savoir si la politique locale doit être plus fortement rémunérée ou devrait avoir lieu en partie pendant les heures régulières, de manière à être plus accessible à une part plus importante de la population.

La situation est similaire au Parlement fédéral. De nombreux membres du Parlement continuent d'exercer une profession en dehors des semaines de séance. D'après une étude réalisée par l'université de Genève (2017), le travail parlementaire représente en moyenne un emploi à mi-temps. À cela s'ajoutent les campagnes électorales et les représentations publiques qui correspondent à une charge supplémentaire d'environ 24% au Conseil des États et 36% au Conseil national (von Wyl, 2025). Cette charge plurielle peut non seulement conduire à des conflits d'intérêts mais rend les parlementaires plus fortement dépendant.e.s des lobbyistes qui les conseillent sur des questions factuelles. Cela soulève la question de savoir dans quelle mesure ils et elles peuvent réellement prendre leurs décisions politiques en toute indépendance.

Daniel Kübler, professeur de sciences politiques à l'université de Zürich et directeur du Centre pour la démocratie d'Aarau, est favorable pour sa part à une meilleure rémunération des parlementaires. Le politologue Adrian Vatter encourage d'abord de meilleures conditions de travail, par exemple en

renforçant le contrôle administratif parlementaire grâce à du personnel spécialisé supplémentaire ou en mettant des collaborateurs et collaboratrices scientifiques à la disposition des parlementaires.

### Débattez en classe et votez !

Faut-il prévoir pour les politiciennes et les politiciens davantage de soutien en termes de temps, de moyens financiers ou d'expertise afin de pouvoir exercer leurs fonctions de manière optimale ?

Oui

Non

Même si, selon Daniel Kübler, la Suisse politique n'est pas particulièrement encline aux réformes, ce chapitre montre dans quels domaines il sera possible d'agir à l'avenir, pour garantir la pérennité de la démocratie en Suisse. Car comme le dit très justement la Conseillère nationale Nadine Masshardt : « Notre démocratie n'a jamais cessé d'évoluer au cours de l'histoire. S'arrêter n'est pas la solution. » (Wehrli, 2025)

### Sources

---

Albrecht, P. et al. (2025). Die Schweizer Drei-Viertel-Demokratie. [www.republik.ch](http://www.republik.ch). Consulté le 18.08.2025.

Bieri, U. et al. (2024). Der Schweiz geht es (noch?) gut! Die globalen Geschehnisse erzeugen eine verstärkte Binnenorientierung und Zukunftsängste. [www.gfsbern.ch](http://www.gfsbern.ch). Consulté le 18.08.2025.

D'Anna-Huber, C. (2021). La démocratie à la croisée de la numérisation. Synthèse du projet « Numérisation et démocratie ». [www.dsj.ch](http://www.dsj.ch). Consulté le 04.09.2025.

Frisch, L., Hermann, M., Wenger, V. (2025). Baromètre des générations 2025. [www.sotomo.ch](http://www.sotomo.ch). Consulté le 18.08.2025.

Gmündler, B. (2025). Un septième de la population qui décide pour toute la Suisse : est-ce démocratique ? [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch). Consulté le 13.08.2025.

Jans, C. et al. (2023). Monitoring jeunesse et politique 2023. [cockpit.gfsbern.ch](http://cockpit.gfsbern.ch). Consulté le 18.08.2025.

Kuenzi, R., Glatthard, J. (2020). Quand la Suisse était une démocratie d'exclusion. [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch). Consulté le 18.08.2025.

Office fédéral de la statistique (s.a.). Participation aux votations. [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch). Consulté le 18.08.2025.

Rindlisbacher, S. (2025). Viel mehr als Staatskunde. In *moneta* (2025/2), p. 7-9.

Spörri, B. (15.11.2024). Politologin im Interview. Die Einführung des Frauenstimmrechts dauerte länger wegen der direkten Demokratie. *Tagesanzeiger*. [www.tagesanzeiger.ch](http://www.tagesanzeiger.ch). Consulté le 18.08.2025.

Vatter, A. (03.08.2025). Demokratie im Nebel. *NZZ*.

Von Wyl, B. (2025). Comment le système de milice suisse renforce l'identité – et attire les privilégiés en politique. [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch). Consulté le 03.09.2025.

Wehrli, K. (2025). Stillstand ist keine Lösung. In *moneta* (2025/2), p. 4-6.

**Impressum**

Éditeur : éducation21

Auteure : Tanja Stern, éducation21

Expertise: Prof. Dre Isabelle Stadelmann-Steffen, Université de Berne

Copyright: éducation21, Berne, 2025

